

Arrêté ministériel n° 2019-640 du 31 juillet 2019 relatif à la taxe sur la valeur ajoutée

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	31 juillet 2019
Publication	Journal de Monaco du 2 août 2019 ^[1 p.3]
Thématique	TVA

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/07-31-2019-640@2019.08.03>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Convention franco-monégasque du 18 mai 1963 rendue exécutoire par l'Ordonnance Souveraine n° 3.087 du 19 août 1963 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 11.887 du 19 février 1996 portant codification de la législation concernant les taxes sur le chiffre d'affaires modifiée ;

Article 1er

Voir l'article 23 du Code des taxes.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter du 1er janvier 2019.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 2 août 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/fr/Journaux/2019/Journal-8445>